

Exploitation d'épicéas parasités par les scolytes en forêt de Fey-en-Haye, à proximité de la Croix des Carmes

La forêt communale de Fey-en-Haye, fortement touchée par les attaques de scolytes a dû faire l'objet de coupes sanitaires en ce début d'année. Situées à proximité de la Croix des Carmes et du site historique de Bois-le-Prêtre, ces interventions ont soulevé des interrogations de la part du public et des élus locaux.

Les coupes concernées ont été réalisées conformément à la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral (n°2019-344 du 29 juillet 2019) qui prévoit l'exploitation immédiate des arbres touchés par les scolytes (petits insectes qui creusent des galeries sous l'écorce de l'arbre, entraînant son dépérissement) pour éviter leur propagation aux massifs forestiers voisins. Les sécheresses subies au cours des trois dernières années ont fortement fragilisé les arbres et favorisé le développement des insectes.

Une parcelle a été particulièrement touchée ce qui a nécessité une coupe sanitaire qui a conduit à une récolte complète des arbres morts.

Cette exploitation vise également (et surtout) à s'assurer de la mise en sécurité des usagers.-En effet, les arbres morts sur pieds peuvent représenter un danger pour les promeneurs (chutes d'arbres ou de branches...). Ils peuvent également amplifier le risque d'incendie durant l'été, avec leurs aiguilles sèches.

Plus d'informations : [En forêt, la crise des scolytes s'accélère partout en France \(onf.fr\)](https://www.onf.fr/actualites/2020/02/16/en-forêt-la-crise-des-scolytes-s'accélère-partout-en-france)

Et aussi : [Feux de forêt 2020 : le risque s'étend partout en France \(onf.fr\)](https://www.onf.fr/actualites/2020/02/16/feux-de-forêt-2020-le-risque-s'étend-partout-en-france)

Les arbres secs sont fragilisés et peuvent se casser ou se renverser plus facilement, risquant ainsi de mettre en péril la sécurité des promeneurs, nombreux sur ce site. L'ONF s'assure de sécuriser au mieux ces lieux fréquentés pour que chacun puisse bénéficier d'une promenade en milieu naturel comme bon lui semble. Cette possibilité qui est offerte à tous s'accompagne de temps à autre de contraintes que les forestiers cherchent à limiter au maximum. Si cette coupe n'avait pas pu se faire, l'accès au massif forestier aurait dû être fermé au public.

Par ailleurs, si ce chantier peut impressionner un public non averti, à cause des marques que génèrent les engins lorsqu'ils passent sur les chemins, l'évacuation des bois est une nécessité au regard de ce qui a été dit auparavant.

Pour cela, les engins d'exploitation empruntent des itinéraires identifiés sur la parcelle afin de limiter les impacts au sol. Ces itinéraires, limités en surface, permettent aux engins d'accéder à la parcelle. Le reste de la zone leur est interdit, permettant ainsi de conserver intacte la majorité de la surface.

Une rencontre est prévue prochainement entre les élus, l'ONF et les services de la DRAC et de la DREAL pour faire le point sur ce chantier.